

## REGAR au centre du dispositif des réfugiés



REGAR au centre du dispositif des réfugiés

La semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants 2022 est le moment fort pour valoriser les initiatives, les réalisations et la mobilisation continue de tous les acteurs, ministères, collectivités territoriales, associations, entreprises engagées pour l'intégration. Cet événement vise également à faire connaître davantage l'offre de services disponibles auprès du public concerné.. **Voir l'article du JDG du début de semaine.**



Jean-Sébastien Boucard Martine Coulet Jean-Luc Catanas

Jean-Sébastien Boucard secrétaire général de la préfecture du Gers, sous-préfet d'Auch s'est rendu chez REGAR, l'association chef de file en 2022 pour mettre en œuvre le dispositif AGIR, un programme d'accompagnement global individualisé des réfugiés vers le logement et l'emploi. Reçu par Martine Coulet la directrice, il était accompagné par Jean-Luc Catanas directeur adjoint de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDETSPP) du Gers, en présence des responsables de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), du CPH Centre Provisoire d'Hébergement, de l'HUDA (le service d'Hébergement Urgence des Demandeurs d'Asile), du CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Auch - France terre d'asile) d'AGIR un programme d'accompagnement individualisé des réfugiés vers le logement et l'emploi, présenté par l'OFII.

Après la visite des locaux 10 rue Victor Hugo et la présentation des aménagements à venir, les services ont présenté leurs rôles avec des témoignages poignants d'Afghans, Syrienne, Ukrainiennes...

**HUDA : (Hébergement Urgence des demandeurs d'asile)** 110 places dont 40 familles et le reste pour des hommes isolés. L'HUDA répond aux demandes d'hébergement des demandeurs d'asile : qui sont en attente d'une prise en charge en CADA, qui n'ont pas vocation à être admis en CADA (procédure prioritaire et réexamen, procédure Dublin II), qui sont sortants d'un CADA pour une durée maximale de deux mois (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, déboutés ou régularisés).

**CPH centre provisoire d'hébergement** s'occupe de la réinstallation des familles. 30 places familles, hommes isolés en studio... On récupère ces familles à l'aéroport (Bordeaux, Toulouse) et on les installe dans le département : Masseube, Montesquiou... Les Conditions d'Admission, dirigés sur l'établissement par : OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) et le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) peuvent proposer mais cela doit être validé par l'OFII.

### CADA Centre d'accueil de demandeurs d'asile

Le CADA d'Auch a pour mission d'offrir aux demandeurs d'asile un hébergement digne et un accompagnement adapté le temps de leur procédure d'asile. Cette prise en charge globale temporaire est axée autour de la volonté de donner à chacun les chances de voir sa demande de protection examinée de manière juste et équitable, la prise en compte des besoins spécifiques et la recherche de l'autonomie des personnes. Elle se traduit par un accompagnement social, juridique et administratif ainsi qu'une aide en matière d'insertion et d'accès aux soins. Au cours de l'année 2020, le CADA d'Auch a accueilli 93 nouvelles personnes, majoritairement originaires d'Afghanistan, du Nigéria et d'Irak. Le taux de reconnaissance global d'une protection internationale était de 66,67%.

"Créé en 2009, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est l'opérateur de l'État en charge de l'intégration des migrants durant les 5 premières années de leur séjour en France. L'OFII a notamment pour missions la gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale, l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France, la gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, celle des aides au retour volontaire et à la réinsertion participant au développement solidaire, l'émission de l'avis médical dans le cadre de la procédure d'autorisation de séjour pour soins, ainsi que la lutte contre le travail illégal."

**On se retrouve tous pour :**

**AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés)**



Un accompagnement global et individualisé des personnes réfugiées de 24 mois. Le programme AGIR est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés. Cet accompagnement est proposé pendant 24 mois maximum et permet à chacun de faciliter l'accès aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, accès à un compte bancaire, échange de permis de conduire, ...), d'être accompagné vers le logement adapté à sa situation personnelle et familiale, et vers l'emploi et la formation.

A noter aussi l'accompagnement des Ukrainiens : 30 Ukrainiens sont arrivés à Montesquiou.



P1540714.jpg



P1540731.jpg



P1540743.jpg



P1540767.jpg